Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec
Accès à l information et gestion des plaintes

PAR COURRIEL

Le 6 septembre 2022

N/Réf. : 23517
Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 août 2022, visant à obtenir des statistiques sur les preuves attestant du niveau de français des requérants du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), pour la période du 1er janvier 2017 au 21 juillet 2020 et pour la période du 22 juillet 2020 au 31 juillet 2022.

À cet égard, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi, l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Mme Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p. j.

1200, boul. Saint-Laurent, 7e étage
Montréal (Québec) H2X 0C9
Télécopieur : 514 873-1810

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec

Direction de l'information de gestion

Pour la période allant du 1er janvier 2017 au 21 juillet 2020 et pour la période allant du 22 juillet 2020 au 31 juillet 2022 et concernant les requérants du PEQ :

Question 1 - Le nombre de requérants ayant fourni une attestation de résultats d'un test ou d'un diplôme accepté par le ministère;

Question 3 - Le nombre de requérants ayant fourni un relevé de notes final attestant la réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein, effectuées entièrement en français;

Question 5 - Le nombre de requérants ayant fourni un relevé de notes attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire avancé suivi dans un établissement d'enseignement du Québec au Québec;

Question 7 - Le nombre de requérant ayant fourni un document attestant avoir satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel;

Question 9 - Le nombre de requérant ayant fourni un relevé de notes final attestant la réussite d'un programme d'études admissible au PEQ, effectué entièrement en français au Québec;

Légende des tableaux 1 et 2 :

Nom de colonne du Tableau	Question de la demande d'accès
1 - Programme en français au Québec	Question 9 (relevé de note final attestant la réussite d'un programme d'études admissible…)
2 - Études secondaires ou + en français à temps plein : 3 années	Question 3 (relevé de note attestant la réussite d'au moins 3 années d'études (…) effectuées entièrement en français…)
3 - Cours de français niveau B2	Question 5 (relevé de note attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire avancé…)
4 - Tests ou diplômes standardisés français oral – B2	Question 1 (attestation d'un test ou d'un diplôme accepté…)
5 - Exigences linguistiques d'un ordre professionnel satisfaites	Question 7 (document attestant avoir satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Québec

Direction de l'information de gestion

Tableau 1 : Nombre de requérants principaux ayant une demande acceptée (CSQ émis) en vertu du PEQ, selon la sous-catégorie et le document fourni pour démontrer une connaissance du français - 1er janvier 2017 au 21 juillet 2020 :

Sous-catégorie et Preuve déposée et Démonstration de connaissance du français	Année de décision					
	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**Total général**
PEQ Étudiants	**4 079**	[redacted]	**3 951**	**3 560**	**2 609**	**18 020**
1 - Programme en français au Québec	2 441	2 920	2 992	2 514	1 893	**12 760**
2 - Études secondaires ou + en français à temps plein: 3 années	134	167	148	148	84	**681**
3 - Cours de français niveau B2	1 204	417	186	106	88	**2 001**
4 - Tests ou diplômes standardisés français oral - B2	288	313	604	784	536	**2 525**
5 - Exigences linguistiques d'un ordre professionnel satisfaites	12	[redacted]	11	8	6	[redacted]
PEQ Travailleurs	[redacted]	**2 697**	[redacted]	**5 989**	[redacted]	**16 840**
1 - Programme en français au Québec	37	54	87	111	60	**349**
2 - Études secondaires ou + en français à temps plein: 3 années	1 542	1 699	2 078	3 431	1 193	**9 943**
3 - Cours de français niveau B2	202	60	52	82	30	**426**
4 - Tests ou diplômes standardisés français oral - B2	684	758	1 095	2 261	764	**5 562**
5 - Exigences linguistiques d'un ordre professionnel satisfaites	184	126	97	96	41	**544**

Total général	[redacted]	**9 549**	[redacted]	**34 860**

Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion du MIFI, données préliminaires au 31 juillet 2022, date d'extraction le 19 août 2022.
*Couvrent la période du 1er janvier 2017 au 21 juillet 2020

Tableau 2 Nombre de requérants principaux ayant une demande acceptée (CSQ émis) en vertu du PEQ, selon la sous-catégorie et le document fourni pour démontrer une connaissance du français - 22 juillet 2020 au 31 juillet 2022 :

Sous-catégorie et Démonstration de connaissance du français	Année de décision			
	2020	**2021**	**2022**	**Total général**
PEQ Étudiants	**3 243**	**5 745**	**433**	**9 421**
1 - Programme en français au Québec	2 391	4 062	258	6 711
2 - Études secondaires ou + en français à temps plein: 3 années	151	265	48	464
3 - Cours de français niveau B2*	151	20		171
4 - Tests ou diplômes standardisés français oral - B2	541	1 287	117	1 945
5 - Exigences linguistiques d'un ordre professionnel satisfaites	9	22	[redacted]	
7 - Cours réussis avant le 2020-07-22		79	[redacted]	
8 - Cours suivis avant le 2020-07-22		5		5
9 - Cours inscrits avant le 2020-07-22		5		5
PEQ Travailleurs	**2696**	**8 682**	**791**	**12 169**
1 - Programme en français au Québec	55	150	13	218
2 - Études secondaires ou + en français à temps plein: 3 années	1 589	4 717	393	6 699

3 - Cours de français niveau B2*	43	8		
4 - Tests ou diplômes standardisés français oral - B2	952	3 477	350	4 779
5 - Exigences linguistiques d'un ordre professionnel satisfaites	56	256	24	336
7 - Cours réussis avant le 2020-07-22		48		
8 - Cours suivis avant le 2020-07-22		11		
9 - Cours inscrits avant le 2020-07-22		11		
Total général			**1 224**	**21 590**
*Condition non disponible pour les dossiers reçus après le 22 juillet 2020				

Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion du MIFI, données préliminaires au 31 juillet 2022, date d'extraction le 19 août 2022.
*Couvrent la période du 22 juillet 2020 au 31 juillet 2022

Tableau 3 :Pour la période allant du 1 janvier 2017 au 21 juillet 2020 et pour la période allant du 22 juillet 2020 au 31 juillet 2022 et concernant les requérants du PEQ* :

	1er janvier 2017 au 21 juillet 2020	22 juillet 2020 au 31 juillet 2022
Question 2- Le nombre de requérants convoqués en entrevue pour démontrer la véracité de leur déclaration relative à leur niveau de français alors qu'ils avaient fourni une attestation de résultats d'un test ou d'un diplôme accepté par le Ministère;	21	437
Question 4- Le nombre de requérants convoqués en entrevue pour démontrer la véracité de leur déclaration relative à leur niveau de français alors qu'ils avaient fourni un relevé de notes final attestant la réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein, effectuées entièrement en français;	5	91
Question 6- Le nombre de requérant convoqués en entrevue pour démontrer la véracité de leur déclaration relative à leur niveau de français alors qu'ils avaient fourni un relevé de notes attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire avancé suivi dans un établissement d'enseignement du Québec au Québec;	1264	77
Question 8-Le nombre de requérant convoqués en entrevue pour démontrer la véracité de leur déclaration relative à leur niveau de français alors qu'ils avaient fourni un document attestant avoir satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel	0	[redacted]
Question 10-Le nombre de requérant convoqués en entrevue pour démontrer la véracité de leur déclaration relative à leur niveau de français alors qu'ils avaient fourni un relevé de notes final attestant la réussite d'un programme d'études admissible au PEQ, effectué entièrement en français au Québec	0	19

*Toutes les données de ce tableau sont de source opérationnelle, elles sont donc sujettes à changement et comportent un risque d'erreur.